

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010020**

**Signataire : ED/HYD**

**OBJET : Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury au SIGEIF**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et L.5212-17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un Syndicat de communes,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 autorisant la modification des statuts du Syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du Syndicat qui devient « Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)» ,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) en date du 19 janvier 2010, sollicitant son adhésion au SIGEIF pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

Vu la délibération n° 10-10 du Comité d'Administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury.

Pour le Maire

L'adjoint délégué